

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET (arrivé à 18h50), Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, (arrivée à 18h50) M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR (arrivé à 18h20)

POUVOIRS : Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération
n°2023-026

Date de la convocation et d'affichage : 31 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe que, par courrier reçu le 9 mars 2023, M. Cédric BOUGON l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Ce courrier confère un caractère définitif à ladite démission (article L 2121-4 du CGCT).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

Mme Gwendoline FELIN, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie M. Cédric BOUGON accepte l'exercice de ce mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a procédé à son installation officielle.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor est informé de cette modification.

Le secrétaire de séance, Mauricette DIRR

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

